



Du Moulin en bref

informations aux parents



Janvier 2024

Chers parents,

Tous les membres du personnel de l'école du Moulin se joignent à moi afin de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2024 remplie de moments magiques en famille, de projets stimulants et de santé!

L'équipe de l'école du Moulin



Informations

**Journée
pédagogique –
conseil d'établissement**

01

04

**Tenue
vestimentaire de
saison**

Dates importantes

02

05

Transport scolaire

Bulletin

03

06

**Stationnement aux
abords de l'école**

Informations

Paiement

07

08

Inscriptions au
préscolaire

Service de garde

09

10

Retard

Informations

Campagne de
financement

11

12

Modification au code
de vie de l'école

Vacances familiales
en cours d'année

13



01

Journée pédagogique & conseil d'établissement



08

Journée
pédagogique

24

Rencontre du
conseil
d'établissement
19h00 en
visioconférence

26

Journée
pédagogique

*** Pour les parents qui désirent être présents lors des rencontres du Conseil d'établissement, nous vous demandons de communiquer avec Madame Carolan.
450-492-3569 poste 4037



02

Dates importantes



29

Neurones atomiques
(Criminalistique)
4e année



31

Tortue Berlué
Préscolaire 4 ans et 5 ans



Retour sur la semaine du 18 décembre 2023



La dernière semaine avant le congé des fêtes a été célébrée en grand à l'école. En plus d'une semaine thématique, les élèves ont vécu leur première célébration-école: la grande cachette. Ce fut une réussite! Nous avons terminé la semaine en douceur avec le chariot de Noël accompagné de ses *lutins* qui ont distribué un petit verre de lait au chocolat ainsi qu'une canne de Noël à tous les enfants.



Retour en images sur la semaine du 18 décembre 2023





Retour en images sur la semaine du 18 décembre 2023





03

Bulletin



* Prenez note que la date de remise du 2^e bulletin est le 15 mars 2024.

Vous le recevrez par courriel et il sera également disponible via la plate-forme Mozaïk-parents.

* La date limite pour la transmission du 2e bulletin pourrait être repoussée jusqu'au 28 mars. Si cette information est confirmée, nous vous en ferons part rapidement.





04

Tenue vestimentaire de saison



Avec la neige et les températures à la baisse, il est important que votre enfant puisse avoir tous ses **vêtements d'extérieur** (tuque, mitaines, cache-cou, pantalon de neige, bottes, etc.).

N'oubliez pas qu'un enfant qui fréquente le service de garde passe au moins une heure par jour à l'extérieur, en plus des deux récréations!

Pour le confort de votre enfant, nous vous demandons que celui-ci puisse avoir des **vêtements de rechange** (bas, cache-cou et mitaines) dans son sac d'école, puisqu'il se peut que ces articles soient humides lors des retours de récréations.





05



Transport scolaire

Annulation ou retard

Nous vous rappelons l'importance de **remplir le sondage** envoyé par le Centre de services scolaire dès que vous êtes avisés de l'annulation du transport scolaire de votre enfant.

Toutefois, si le Centre de service scolaire n'a pas pu envoyer l'information avant la fin des classes, soyez assurés que les enfants qui sont transportés par autobus resteront au service de garde et nous communiquerons avec vous par téléphone.





06

Stationnement

RAPPEL



Voici un rappel de quelques règles simples de sécurité aux abords de l'école :



Le stationnement «EMPLOYÉ» est réservé **uniquement aux employés** qui œuvrent à notre école et **ne doit pas être utilisé comme débarcadère. Son entrée ne doit en aucun cas être obstruée.**

Le débarcadère «**AUTOBUS**» ne peut être utilisé aux heures d'arrivée et de départ des autobus scolaires, **soit entre 7h30 et 9h et entre 14h30 et 16h.** Aussi, il est interdit de s'y stationner à la sortie des élèves pour le dîner soit **entre 11h50 et 12h.** En dehors de ces heures, il est possible de vous stationner pour une courte période.



Prenez note que le stationnement du parc derrière l'école peut être une bonne option pour vous stationner.

Enfin, le boulevard Laurentien et la rue Rachel peuvent être utilisés pour déposer votre enfant.

Afin de mieux visualiser les règles, SVP consultez le plan à la page suivante.



*La sécurité de nos enfants est l'affaire de tous.
Nous vous remercions de faire attention!*



Prenez note qu'il est **interdit d'immobiliser votre véhicule à l'entrée ou à la sortie du débarcadère** afin d'y déposer vos enfants, **d'effectuer des virages en U** dans la rue ou **d'utiliser le stationnement privé des résidents du quartier** pour permettre à vos enfants de descendre de la voiture.

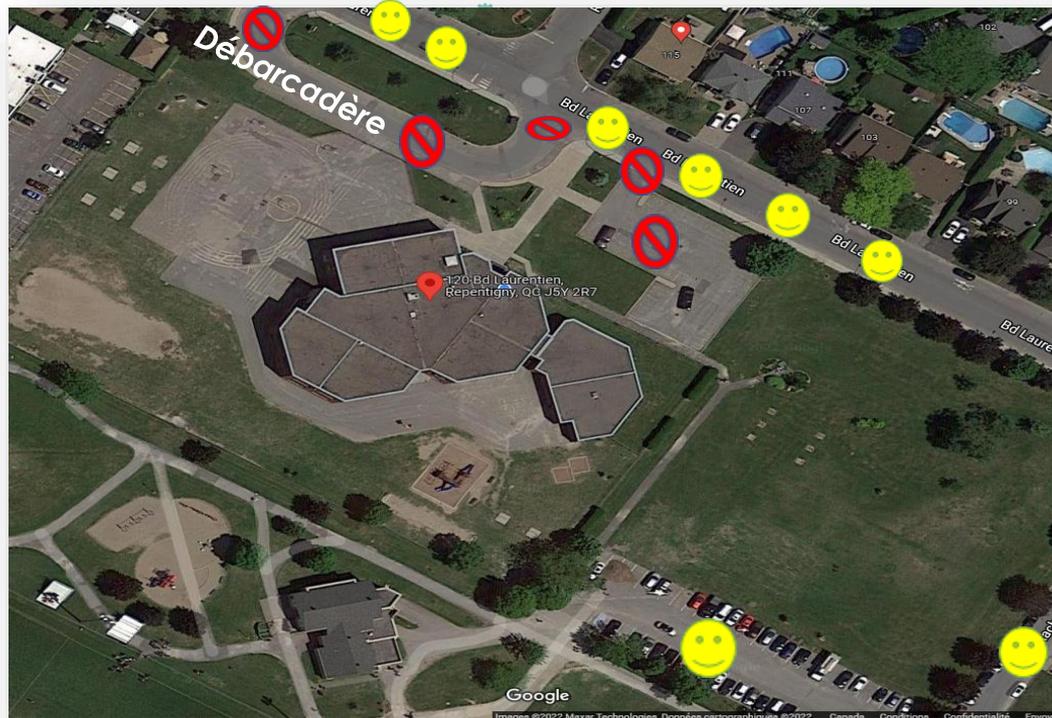
Par ailleurs, l'espace réservé aux personnes handicapées qui se trouve dans le stationnement des employés ne peut être utilisé que par les parents qui possèdent une vignette les autorisant à s'y stationner. Aussi, afin de demeurer sécuritaire, il est recommandé d'y stationner son véhicule à reculons afin de repartir en voyant très bien devant soi.

Nous vous remercions de votre collaboration!



Stationnement INTERDIT 

Stationnement PERMIS 





07

Paievements



Effets scolaires & activités éducatives

Le **17 novembre dernier**, vous avez reçu la facturation à jour pour les activités éducatives prévues cette année (si cela s'applique à votre enfant). Sur cette facturation, il y aura aussi les frais impayés des effets scolaires (reprographie et agenda) si ceux-ci n'ont pas encore été réglés. S'il vous plaît, veuillez payer cette facture sur réception. Nous privilégions le paiement par Internet.



Service de garde

Chaque mois, vous recevez une facturation du service de garde. Il est important de payer la somme due sur réception de l'état de compte. Nous privilégions les paiements Internet. Vous pouvez également payer par débit à l'accueil du service de garde.





IMPORTANT

Élèves du premier cycle

(1^{re} et 2^e année seulement)



 En début d'année, vous avez été sondés quant aux couts associés aux activités éducatives prévues pour l'année. Puisque la majorité d'entre vous avait approuvé ces couts, nous avons procédé à l'organisation de ces activités. Sachez que plusieurs d'entre elles sont gratuites. Toutefois, vous aurez à payer deux activités parmi l'ensemble de celles-ci.



 Les deux activités dont une partie des couts sont à la charge des parents sont la sortie au *Parc du Domaine vert* au montant de 17,36\$ (déjà payée pour la majorité des parents) et l'activité *Prof Dino* au montant de 7,19\$. Vous trouverez ce ou ces montants sur votre dernier état de compte envoyé avant la période des fêtes.





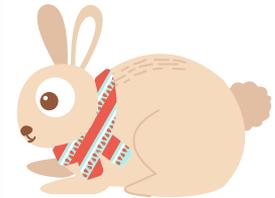
IMPORTANT

Élèves du premier cycle (1^{re} et 2^e année seulement)



Degré	Date	Description de la sortie	Coût estimé (80% de participation) 2022-2023	COÛT RÉEL
1 ^{re} année	29 septembre 2023	Cross-country école + épiluchette de maïs	0\$	0\$
	14 novembre 2023	Prof Dino (animation scientifique)	7,19\$ par enfant	7,19\$
	6 décembre 2023	Théâtre Alphonse-Desjardins	22\$ par enfant <small>(avec autobus) (mesure 19186 sorties culturelles)</small>	0\$
	15 février 2024	Biodôme de Montréal	22,64\$ par enfant <small>(avec autobus) (mesure 19186 sorties culturelles)</small>	0\$
	11 et 13 mars 2024	Auteur à l'école : Chloé Varin	17,70\$ par enfant <small>(mesure 19192 Culture à l'école)</small>	0\$
	4 juin 2024	Parc du Domaine vert	42,60\$ par enfant <small>(avec autobus) (28\$ + mesure 19230 inspirante)</small>	17,36
TOTAL DES SORTIES =			112,13\$	24,55\$

Degré	Date	Description de la sortie	Coût estimé (80% de participation) 2022-2023	COÛT RÉEL
2 ^e année	29 septembre 2023	Cross-country école + épiluchette de maïs	0\$	0\$
	14 novembre 2023	Prof Dino (animation scientifique)	7,19\$ par enfant	7,19\$
	6 décembre 2023	Théâtre Alphonse-Desjardins	22\$ par enfant <small>(avec autobus) (mesure 19186 sorties culturelles)</small>	0\$
	15 février 2024	Biodôme de Montréal	22,64\$ par enfant <small>(avec autobus) (mesure 19186 sorties culturelles)</small>	0\$
	11 et 13 mars 2024	Auteur à l'école : Chloé Varin	17,70\$ par enfant <small>(mesure 19192 Culture à l'école)</small>	0\$
	4 juin 2024	Parc du Domaine vert	42,60\$ par enfant <small>(avec autobus) (28\$ + mesure 19230 inspirante)</small>	17,36
TOTAL DES SORTIES =			112,13\$	24,55\$



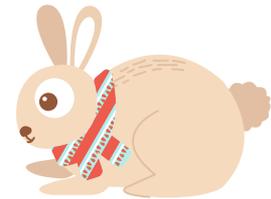


Rappel

Élève de 6^e année seulement



- Veuillez prendre note que le cout de l'activité du *camp Bruchési* pour les élèves de 6^e année pourrait être révisé à la baisse en fonction d'une mesure budgétaire que nous recevrons dans les prochaines semaines. De ce fait, nous vous demandons d'attendre avant d'acquitter cette partie de la facture liés aux frais des activités éducatives. Un état de compte à jour vous sera acheminé d'ici quelques semaines afin de confirmer le montant. Pour les parents qui auraient déjà payé le montant en entier, nous effectuerons une vérification et, si cela s'avère nécessaire, nous transférerons les sommes excédentaires au SDG afin de réduire l'état de compte de votre enfant. Si celui-ci ne fréquente pas le service de garde ou que vous n'avez pas de frais impayés au SDG, un chèque vous sera envoyé d'ici la date de l'activité.





08

Réinscription et admission au préscolaire 2024-2025



La période de réinscription se terminera
le vendredi 12 janvier prochain et, par le
fait même, celle associée à la première
phase d'admission au préscolaire.





09

Service de garde

Afin d'éviter toute confusion et pour des raisons de sécurité, vous devez laisser un message sur la boîte vocale du service de garde **AVANT 10 h au 450 492-3569, poste 2** afin de signaler l'absence de votre enfant. Vous devez utiliser la même procédure pour tout autre changement à son horaire de la journée. Prenez note qu'après 10 h, il est possible que l'information ne soit pas traitée.

Nous tenons à remercier les parents qui attendent à l'extérieur de l'école lorsqu'ils viennent chercher leur enfant au service de garde à 15h35. L'entrée de l'école et le bureau d'accueil du service de garde forment un espace exigu qui rend impossible l'accueil de plusieurs personnes à la fois. Il s'agit d'une question de sécurité afin de nous permettre de demeurer vigilants lors du départ de vos enfants.

Nous vous remercions de votre collaboration! 😊





09



Service de garde

Petit rappel HopHop

Pour les parents des enfants inscrits au service de garde,

Depuis le 27 novembre dernier, nous avons mis en place une offre d'essai gratuite de deux mois du système HopHop.

Cette application permet de synchroniser la préparation de votre enfant avec l'heure estimée de votre arrivée à l'école.



HopHop

Après l'essai gratuit de deux mois, si vous êtes satisfaits de ce service, vous pourrez vous abonner pour **un cout minimal de 22\$/famille par année**, et ce, même si vos enfants ne fréquentent pas la même école (par exemple, l'un de vos enfants est à l'école la Tourterelle et l'autre est à l'école du Moulin). Nous vous invitons à prendre connaissance du document en pièce jointe au courriel qui vous a été envoyé en date du 20 novembre par madame Joëlle Houle pour obtenir plus d'information.





10

Retard



Afin d'assurer la sécurité de tous les élèves de l'école primaire du Moulin, il est important que votre enfant se présente au secrétariat lors d'un retard. Il devra informer Madame Carolan de son arrivée avant d'aller dans sa classe.





11



Campagne de financement



La première campagne de financement est terminée depuis le 22 décembre dernier. Celle-ci s'est très bien déroulée! **Nous avons amassé environ 3 000\$.**

D'ici le vendredi 12 janvier, nous allons amorcer la 2^e campagne de financement, soit celle des cotons ouatés.

Vous aurez jusqu'au 2 février pour passer votre commande afin que l'on puisse assurer un suivi avec la compagnie.

Nous vous remercions de votre compréhension! 😊



12

Modification au code de vie de l'école

À la suite d'une [Directive](#) approuvée par le gouvernement le 4 octobre dernier visant à **interdire l'utilisation d'appareils électroniques pendant les périodes d'enseignement** dans les écoles primaires et secondaires, ainsi que dans les centres de formation professionnelle, nous avons dû ajuster notre code de vie.

De ce fait, la section 4.2 du code de vie de l'école a été modifiée en respect de cette nouvelle directive et les modifications ont été adoptées par les membres du conseil d'établissement à la rencontre du 20 décembre dernier.

Voici les modifications apportées au code de vie de l'école.

Nous vous remercions de votre collaboration!



4.2 J'apporte uniquement les objets permis et nécessaires à l'école.

*À l'exception des articles demandés dans la liste des fournitures scolaires, tout appareil électronique (iPod, iPad, ordinateur, écouteurs avec ou sans fil, montre intelligente, etc.) est interdit à l'école.

13

Vacances familiales durant la période scolaire



Nous désirons faire un petit rappel aux parents concernant l'**absence des enfants pour motif de « vacances familiales »**.

Comme le motif d'absence de l'enfant est lié à **un choix parental**, prenez note que les enseignants **ne sont pas tenus de fournir du travail** aux élèves qui partent en vacances. Seul le plan de travail de la semaine sera disponible selon la méthode préétablie par l'enseignant au début de l'année scolaire.

Nous souhaitons vous sensibiliser sur le fait qu'un congé prolongé durant la période scolaire pourrait nuire à la progression de votre enfant. Par ailleurs, des périodes sont déjà prévues au calendrier scolaire pour des vacances en famille (**période des fêtes, semaine de relâche, vacances d'été, etc.**). Enfin, dans les dernières semaines, les élèves ont été absents de l'école lors des journées de grève, pour le congé des fêtes et seront à nouveau en congé à la relâche scolaire d'ici quelques semaines. **De ce fait, il serait peut-être judicieux d'éviter d'autres absences principalement si votre enfant éprouve des difficultés scolaires.**

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration!



Bonne
lecture !

